



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Quand débroussailler votre terrain ?

**Vous devez débroussailler les abords de votre habitation ?  
Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !**



Coupe des arbres, arbustes et branches.



Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.

OCTOBRE

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

Pour savoir si vous êtes concerné,  
renseignez-vous auprès de votre mairie,  
votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir • Mobiliser • Accélérer

AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES

